

Communiqué n° 82 du 9 octobre 2009

Déclaration d'Anousheh Karvar, secrétaire nationale

Guinée : les responsables de la répression doivent répondre de leurs actes

Plus de dix jours après la répression sanglante du mouvement de la société civile de Guinée qui a fait plus de 150 morts et 1 200 blessés, l'impunité des auteurs de ces crimes semble prévaloir à l'instar de l'absence de poursuite à l'égard des acteurs et des responsables des violations des droits humains et syndicaux en 2006 et de la répression de janvier et février 2007 qui a fait plus de 200 morts.

La CFDT entretient des relations de longue date avec les organisations syndicales guinéennes et elle est leur partenaire dans des projets de coopération. **Notre syndicat apporte tout son soutien à leur mobilisation dans le mouvement des « Forces vives » contre la dictature militaire et pour les libertés démocratiques.**

La CFDT appelle le gouvernement et l'Union européenne à prendre des sanctions à l'égard de la junte et contre les auteurs de ces violences.

L'arrêt de la coopération militaire entre la France et la Guinée est un premier pas. Il faut aller plus loin :

- La France doit appuyer la mise sur pied d'une enquête internationale afin que soit levée l'impunité des crimes commis depuis 2006 et particulièrement ceux du mois dernier. **Les criminels identifiés doivent répondre de leurs actes devant une juridiction internationale.**
- Enfin, **le gouvernement doit peser de tout son poids au sein de l'Union européenne pour que la communauté internationale dont l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, mettent tout en œuvre pour permettre la restauration des libertés démocratiques en Guinée.**

Tél
01 42 03 80 12

fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Isabelle Poret
Assistante